

REGLEMENT EPS 2023 / 2024

Collège Gisèle Halimi MERIGNAC

- Prise en charge : être rangé et répondre à l'appel
- Tenue d'EPS : adaptée à l'activité et à la météo, chaussures de sport PROPRES lacées et apportées dans un sac (pour les activités en salle).
- Trajet EPS : respect des règles de sécurité et de courtoisie, ne pas traîner (règle des 5 secondes)
- Attendre l'autorisation du professeur pour entrer sur une installation sportive
- Respect : du personnel des installations, du matériel et des règles de sécurité
- Demander l'autorisation pour se rendre aux toilettes
- Pas de chewing-gum, téléphone ou écouteurs
- En cas de PAI : avoir systématiquement son médicament en cas de besoin (notamment pour l'asthme)
- Avoir son carnet de liaison, un stylo et un crayon à papier à chaque séance
- Dispense d'activité physique : ponctuelle elle doit être justifiée sur le carnet de liaison ou avec un certificat médical si la dispense se prolonge
- Dispensé, l'élève doit assister à la séance d'EPS sauf si certificat médical supérieur à 1 mois après l'accord du professeur et de la vie scolaire.
- Garder une attitude responsable et autonome dans les vestiaires...

Apportez de la bonne humeur et de la bonne volonté !!!!!

Signature élève :

Signature responsable légal :